

**Délégation d'attributions au Maire
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 4 novembre 2004 dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibérations du 14 novembre 2002 et du 27 mai 2004 :

- ↳ Rachat d'une concession - cimetière de Janval - bénéficiaire : Mme COFFIN - montant du rachat : 283,38 €.
- ↳ Prise en charge des frais et honoraires d'avocat - Contentieux -
 - affaire Ville de Dieppe c/Dulière & autres - lotissement du Golf
 - affaire Ville de Dieppe c/entreprise GAMM - travaux salle Paul Eluard
- ↳ Animation des goûters de Noël 2004 dans les quartiers de Dieppe - titulaire du contrat : Tony LALOYER pour l'animation "A travers contes" - montant de la prestation : 1 800 €TTC.
- ↳ Réaménagement d'un emprunt auprès du Crédit Agricole - montant du prêt : 343 548,56 € - taux : 3,15 % - durée : six ans.
- ↳ Locaux Inspection de l'Education Nationale - Ecole Desceliers - marché public de travaux de revêtement de sol et peintures - titulaire du marché : entreprise Lapostolle - montant total : 17 298,43 €TTC.
- ↳ Opération "Dieppe, Cœur de commerces" - création d'un parking près de la gare - étude sur les mesures d'accompagnement visant à inciter les utilisateurs à fréquenter le centre ville - titulaire du marché : société Démarches Marketing - montant : 27 866,80 €TTC.
- ↳ Acquisition de vêtements de travail - avenant n°1 au marché - objet : fusion de la société Somatico Protec avec la société Anfray.
- ↳ Acquisition de mobilier de bureau - renouvellement du marché - période : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 - titulaire du marché : société Techni Bureau - tarifs pratiqués : réductions de 57 % sur les produits de fabrication Techni Bureau et 37 % sur les produits de négoce.
- ↳ Logement école Jeanne Magny - réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse - marché public de travaux - titulaire du marché : entreprise Dumont - montant : 10 774,48 €TTC.
- ↳ Mise à disposition de locaux de la Maison des associations - bénéficiaire : lycée maritime Anita Conti de Fécamp - durée : du 30 août au 3 décembre 2004 - tarif municipal en vigueur.
- ↳ Mise à disposition à titre gratuit de locaux au pôle ressources santé - bénéficiaire : association "Œuvre Normande des Mères" - durée : un an à compter du 1^{er} décembre 2004.
- ↳ Protocole de mise à disposition de [Di@lège](#) sur Internet - protocole signé avec Electricité de France - prestation gratuite.
- ↳ Mise à disposition à titre gratuit de locaux au pôle de services La Fontaine aux Bruyères - bénéficiaire : association "Accueil Soutien et Vie des Quartiers" - objet : accompagnement scolaire.

- ↳ Assurance de la flotte automobile et des risques annexes - marché public d'achat - titulaire : entreprise SMACL - durée : trois ans à partir du 1^{er} janvier 2005 - montant de la prime annuelle : 35 802,07 €TTC.
- ↳ Occupation de la salle Albert Legras à Neuville lès Dieppe les 1^{er} dimanches de chaque mois - bénéficiaire : association "amicale des boulistes neuvillais"
- ↳ Fournitures électriques et matériel pour l'éclairage public - marché public d'achat - titulaire : société Nollet - montant minimum : 35 880 €TTC - montant maximum : 143 520 €TTC - durée : un an.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

DELIBERATION

Proposition d'inscription de trois points urgents supplémentaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour trois questions supplémentaires pour lesquelles il est impératif de déposer, dans les meilleurs délais, des dossiers de demande de subvention.

Ces dossiers urgents sont les suivants :

- Rénovation de l'orgue de l'Eglise Saint-Jacques - demande de subvention auprès de l'Etat,
- Achat de tatamis de judo - demande de subvention auprès de l'Etat,
- Réaménagement du parvis de l'Hôtel de Ville - demandes de subvention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Installation d'un nouveau Conseiller Municipal
Mme Françoise COTTARD - Communication**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L 270 du Code Electoral, Madame Françoise COTTARD exerce désormais les fonctions de conseiller municipal en remplacement de Monsieur Christian CUVILLIEZ, dont la démission d'office de ses fonctions de conseiller municipal a été prononcée par arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2004.

L'installation de ce nouveau conseiller municipal a été constatée par procès-verbal en date du 7 décembre 2004.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de cette installation.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Communication du rapport d'observations de la Chambre Régionale
des Comptes de Haute-Normandie**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 37

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que conformément à la réglementation, le rapport des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes en date du 18 octobre 2004 a été adressé à tous les conseillers municipaux en annexe du dossier préparatoire de ce Conseil municipal.

Lors de ce contrôle, la Chambre Régionale des Comptes a procédé à un examen de la gestion de la Ville sur les six derniers exercices clos, soit sur la période 1997 / 2002 et sur dix ans pour la gestion de l'eau.

Six thèmes ont été abordés par les conseillers de la Chambre Régionale des Comptes :

- la fiabilité des comptes,
- l'analyse financière du budget communal,
- la gestion de l'eau et de l'assainissement,
- la gestion des déchets,
- les actions en matière de tourisme,
- l'urbanisme.

L'ancien ordonnateur a été invité à formuler ses remarques ; celles-ci sont portées à la suite du rapport proprement dit de la Chambre.

D'autre part, l'actuel ordonnateur a effectué ses remarques écrites également jointes au dossier.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance de ces documents et à débattre de ce rapport sans qu'il y ait de vote.

Le Conseil Municipal a pris connaissance et a débattu de ces documents.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Débat d'orientations budgétaires 2005

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 31*

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que le budget 2005 est élaboré en tenant compte des mesures contenues dans le projet de loi de finances pour l'exercice 2005. Les dispositions sont encore provisoires et peuvent être amendées.

1 – les concours financiers de l'Etat :

Le Gouvernement a décidé de prolonger d'une année supplémentaire le "contrat de croissance et de solidarité" initialement prévu de 1999 à 2001 et reconduit en 2002, 2003 et 2004.

Toutes les dotations de l'Etat aux collectivités, incluses dans l'enveloppe du contrat de croissance, doivent évoluer selon un indice composé :

- de l'inflation, hors tabac, prévisionnelle 2005 : 1,8 % ;
- de 33 % du PIB de l'année 2004 : 0,825 (soit 33 % de 2,50 %).

L'évolution des dotations est donc, en 2005, de + 2,625 % (elle était de 1,67 % en 2004)

Ces dotations atteignent 43,7 milliards d'euros, en progression de 0,95 % par rapport aux montants versés en 2004, après réintégration dans l'enveloppe des différents réajustements et majorations.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2005 : la progression nationale

L'indice d'évolution est composé :

- du glissement des prix hors tabac, + 1,8 %
- de la moitié du PIB prévisionnel 2004, soit 1,25 %
- du taux de régularisation 2004 de 0,24 %

L'indice d'évolution 2005, après recalage des exercices antérieurs, est donc de 3,29 % (contre 1,93 % en 2004).

La progression de la DGF (3,29 %) avait, jusqu'à présent, une incidence directe sur la dotation forfaitaire des communes qui variait dans une fourchette comprise entre 45 et 55 % du taux d'évolution de la DGF. Pour 2005, dans le cadre de la réforme de la DGF, il était proposé de bloquer l'évolution de la DGF forfaitaire des communes. Le gel exceptionnel permettait de financer une croissance significative de la DSU et de la DSR des communes ayant des zones de paupérisation avérées (ZFU-ZRR...), d'où davantage de péréquation à moyen constant.

La première partie du projet de loi de finances adoptée par l'Assemblée Nationale prévoit néanmoins une actualisation de plus de 1 % en 2005.

La DCTP des salaires (loi de finances 1982) pour le plafonnement du taux et au titre des 16 %, sert de variable d'ajustement afin de limiter l'évolution des concours financiers de l'Etat à 2,625 % en 2005.

Dans ces conditions, les DCTP baisseraient de 11,64 % après application de l'article 19 de la loi de finances de 2002 (compensation dégressive suite aux contentieux Pantin).

L'article 29 du projet de loi de finances 2005, prévoit que l'intégralité des variations de population soit prise en compte dans le calcul de la DGF, alors que seul 50 % de ces variations sont actuellement retenus.

Passage de la notion de potentiel fiscal à celle de potentiel financier :

Afin de mesurer plus exactement les écarts de "richesse" entre les communes, l'article 29 du projet de loi de finances 2005 prévoit d'élargir la notion de "potentiel fiscal" à celle de "potentiel financier". Celui-ci inclut désormais le potentiel fiscal et la DGF nouvellement constituée, sans prendre en compte les dotations de péréquation qu'il sert à calculer, ni les redevances, ni les ressources exceptionnelles.

La nouvelle Dotation de Solidarité Urbaine :

L'article 59 de loi de finances prévoit, dans le cadre du projet de loi BORLOO pour la cohésion sociale, une majoration de la DSU pour les communes dont une partie de la population est située en ZUS ou en ZFU.

Ainsi, de 2005 à 2009, 120 millions d'euros seront prélevés chaque année sur la croissance de la DGF. Cela traduira une montée en charge sans précédent du financement de la péréquation.

II – les principales mesures fiscales :

L'article 40 de la loi de finances rectificative propose une actualisation des bases des impôts locaux de 1,8 % en 2005 (contre 1,5 % en 2003 et 2004). Ce taux correspond au taux d'évolution prévisionnel des prix hors tabac.

L'article 107 de la loi de finances modifie les dispositions fiscales concernant la TEOM. Les communes ne voteront plus un produit de TEOM, mais un taux, comme il est pratiqué pour les trois taxes ménages.

III - l'évolution des recettes à Dieppe :

- la dotation globale de fonctionnement

Elle sera composée :

- d'une dotation de base (comprise entre 50 € et 125 € par habitant selon la strate démographique) ;
- d'une dotation superficielle (3 € par hectare) ;
- d'une garantie (25 % du taux d'évolution de la DGF en masse nationale évaluée à 3,29 %)
- de la compensation salaire (50 % du taux d'évolution de la DGF en masse nationale évaluée à 3,29 %).

Le montant estimé pour 2005 est de : 9 605 763 € (soit + 1 % par rapport à 2004).

- la dotation de compensation de la taxe professionnelle

Elle reste la variable d'ajustement de l'enveloppe normée et se traduit par une diminution de 11,64 %. Le montant estimé est de 762 044 €.

- la dotation de solidarité urbaine

Elle est en hausse de 5% et se monte à 1 651 401 €.

- la fiscalité

Pour ce qui est de la fiscalité directe, le produit est, pour l'instant, estimé à 15 573 298 €, soit une hausse de 2,1 % par rapport à 2004.

Évaluée dans les premières maquettes financières à 2,5 % pour la taxe d'habitation et à 2 % pour le foncier bâti, la revalorisation des bases (coefficient loi de finances et revalorisation physique), fait l'objet d'études complémentaires.

La détermination des trois taux des taxes ménages en dépendra, l'objectif étant, à minima, le maintien des taux au niveau de 2004.

Pour ce qui est de la taxe professionnelle, l'attribution de compensation à percevoir de la Communauté d'Agglomération reste à affiner suite à l'intégration des rôles complémentaires de 2002 perçus en 2003 et 2004 et aux nouveaux transferts de charges qui sont en cours de préparation.

- les autres recettes

Les produits des services, les participations, sont en légères hausses.

- l'enveloppe d'investissement

Les recettes propres de la section d'investissement peuvent être estimées à environ 1 475 000 € (FCTVA, produit des amendes de police etc.) auxquelles s'ajouteront les subventions, participations, l'emprunt, l'autofinancement.

En premier lieu, la ville doit prendre en compte les investissements constitués par :

- les fonds de concours ;
- les subventions d'équipement (ZAC Dieppe Sud, concession de restructuration urbaine) ;
- les investissements courants de maintenance et d'entretien, le renouvellement du matériel
- les opérations en cours de réalisation ;
- la réalisation du nouveau complexe balnéaire.

L'objectif étant de limiter le recours à l'emprunt.

4 – les orientations budgétaires

Plus qu'en 2004, le budget 2005 sera marqué par les transferts de compétences à la Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime, notamment pour ce qui est des transferts de personnels liés aux transferts de compétences. Cependant, afin de conserver la lisibilité de la préparation budgétaire, l'ensemble des prévisions a été réalisé en fonction de la situation telle qu'elle se présente au 1^{er} janvier 2005.

C'est au fur et à mesure (et au rythme d'éventuelles décisions modificatives) que le budget de la ville prendra en compte ces transferts.

Pour ce qui est de la fiscalité, et sans présumer des résultats d'une étude en cours, les taux des trois taxes appliqués aux ménages seront, dans la moins favorable des hypothèses, c'est à dire celle qui ne permettrait pas d'envisager une baisse d'une de ces taxes, maintenus à un niveau identique. Il est bien sûr hors de question de les augmenter.

Pour ce qui est du taux de TEOM, qui sera voté pour la première fois cette année, l'objectif est le vote d'un taux équivalent à celui issu du vote du produit de la même taxe en 2004.

La première priorité de la municipalité est l'amélioration de la qualité du service au public par une recherche constante de nouveaux services que la ville est en mesure d'offrir aux habitants et par une progression des services existants, aussi bien dans l'organisation que dans les moyens ou équipements mis en place. Cette volonté et cette action, tournées vers les habitants de Dieppe et de Neuville, sont rendues possible par la politique volontariste de gestion et de maîtrise des charges de fonctionnement développée par la municipalité.

La politique d'investissement sera poursuivie pour ce qui est de la remise à niveau des infrastructures municipales, tandis que les grands chantiers ouverts ou programmés seront continués ou entamés. Il en est ainsi de l'équipement petite enfance, de la salle de Neuville, ou du réaménagement du Drakkar. Il en sera ainsi de la station balnéaire.

Après l'expression des membres du Conseil Municipal qui souhaitent prendre part au débat, conformément aux disposition légales et réglementaires,

Le Conseil Municipal prend connaissance des orientations budgétaires.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Décision modificative n°3 - budget principal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 31*

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal la décision modificative n° 3 du Budget Principal qui tient compte des réajustements de crédit après le vote du Budget Primitif 2004.

Elle comprend pour chacune des sections, en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

Budget Principal

Investissement :

Dépenses

- Différences sur réalisations d'immobilisation	7 400,00 €
- Acquisitions diverses	6 250,00 €
- Immobilisations en cours	- 7 500,00 €
Total	6 150,00 €

Recettes

- Sortie d'actif régularisation	7 820,00 €
- Subvention d'équipement régularisation	- 1 250,00 €
- Virement de la section de fonctionnement	- 420,00 €
Total	6 150,00 €

Fonctionnement :

Dépenses

- Charges à caractère général	197 543,00 €
- Autres charges de gestion courante	69 490,00 €
- Valeurs comptables des immobilisations cédées	7 820,00 €
- Virement à la section d'investissement	- 420,00 €
Total	274 433,00 €

Recettes

- Produit des services	187 000,00 €
- Impôts et taxes (erreur d'imputation)	7 972 034,00 €
- Dotations subventions (erreur d'imputation)	- 7 972 034,00 €
- Régularisation dotations subventions	4 345,00 €
- Mandats annulés	75 688,00 €
- Différences sur réalisations	7 400,00 €
 Total	 274 433,00 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité et Mme COTIGNY)

☞ 3 voix contre (groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Tarifs des services publics 2005

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 31*

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal de donner son avis sur les propositions concernant les tarifs 2005 des Services Publics Municipaux, étant précisé que l'ensemble de ces tarifs n'évolue pas en fonction d'une norme unique, mais en fonction de la spécialité de chaque activité.

Il est rappelé que le projet de Loi de Finances initial pour 2005 prévoit une inflation hors tabac de + 1,8 % et qu'il y a lieu si possible de se rapprocher de l'inflation.

DIRECTION DES SERVICES SOCIAUX

Restaurants sociaux

Augmentation moyenne de 1,80 %.

Portage des repas à domicile

Augmentation moyenne de 1,80 %.

DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES

Cimetières

Augmentation de 3 % avec arrondi à l'euro le plus proche. Les prestations relatives aux columbariums sont majorées de 5 %.

Service Hygiène

Augmentation de 2 % avec arrondi.

Ivresse publique et frais de fourrière animaux

Augmentation de 2 % avec arrondi.

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Accueils pré et post scolaires

Ces tarifs ont été revalorisés à hauteur de 1,5 % en septembre 2004. (Délibération du Conseil Municipal n° 8 en date du 19 septembre 2004).

DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

Mini crèches

Mise en place de la Prestation de Service Unique - délibération n° 29 du Conseil Municipal du 4 novembre 2004. Les tarifs sont horaires et sont établis en fonction des ressources et du nombre d'enfants dans la famille.

Haltes jeux

Prestation de service unique.

DIRECTION DES SPORTS

Sports

Seules les cartes d'abonnement font l'objet d'une revalorisation. Les autres tarifs restent inchangés.

Station balnéaire

Pas d'augmentation pour les droits d'accès à la piscine. Disparition du tarif des tennis, inutilisés.

DIRECTION DE LA VIE CULTURELLE

Château musée

Pas d'augmentation prévue en 2005.

Dieppe Ville d'Art et d'Histoire

Pas d'augmentation prévue en 2005.

Réseau des bibliothèques ludothèques municipales

Augmentation de 1,8 % arrondi à la dizaine.

Pénalités de retard

Pas d'augmentation.

CABINET DU MAIRE

Location des salles municipales

Augmentation modulée selon les prestations proposées - Le tarif salles de réunions, plus de 10 réservations dans l'année, reste au même niveau. La caution relative à la salle Paul Eluard passe de 310 € à 420 €.

DIRECTION DU TOURISME, DES ANIMATIONS ET DES RELATIONS INTERNATIONNALES

Puys

La plupart des prestations connaît une augmentation d'environ 1,90 %. Cependant le coût des prestations «pension complète» est réévalué afin de se rapprocher du coût de revient desdites prestations et des coûts pratiqués dans des situations comparables. Un différentiel à partir de la 2^{ème} nuitée est institué, afin d'inciter aux séjours plus longs.

Location matériel fêtes et animations

Augmentation de 0,06 € par type de prestation.

Maison des Associations

Il n'y a pas d'augmentation pour la plupart des tarifs, à l'exception de celui de la location de la salle de réunions pour les seuls organismes extérieurs.

La tarification à la photocopie est revue dans le sens de la simplification.

Petit Théâtre

Pas d'augmentation.

Cabines de plage

Pas d'augmentation.

Marchés

Augmentation de 0,02 à 0,05 € pour les tarifs au mètre carré.

Augmentation de 0,85 % à 1,5 % pour les démonstrateurs.

Pas d'augmentation pour les accès électricité.

Droits de voirie divers

Augmentation de 2,5 % pour les taxis et de 2 % pour l'occupation du domaine public par étalage et mobilier divers.

Il est procédé à une augmentation de 14 % du tarif pour les chevalets, afin de réguler la prolifération de ces matériels.

Les tarifs ne changent pas pour les cirques et les véhicules de distribution.

Droits de places front de mer

Les tarifs augmentent globalement de 2 %. En revanche, pour ce qui est des animations non permanentes, la tarification est réévaluée afin de se rapprocher de tarifs comparables ailleurs.

Terrasses débits de boissons, restaurants et extensions commerciales

Augmentation moyenne de 2 % pour la zone 1, de 1,8 % pour la zone 2 et de 1,5 % pour la zone 3.

Fêtes Foraines

Les augmentations sont modulées en fonction du type de prestation. Aussi augmentent-elles de 5,5 % pour la participation au réseau d'eau.

WC publics

Pas de changement.

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS ET DES MARCHES

Achat et reprographie

Pas de changement. Pour les photocopieurs en libre service, cela engendrerait un problème de monnayeur.

Frais fixes

Pas de changement.

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES

Autorisation de voirie – occupation du domaine public

Il n'y a pas d'augmentation sur le montant minimum à facturer, soit 8 €. Les tarifs suivent une augmentation.

Mise en œuvre de véhicules et matériel

Les tarifs sont réajustés en fonction du type de matériel et adaptés au regard des nouveaux moyens concernés par ces tarifications.

Les tarifs ne tiennent pas compte des frais de personnels qui viennent en suppléments et qui, de façon générale, font l'objet de devis préalables.

DIRECTION DE L'URBANISME

Urbanisme

Augmentation de 2 %.

DIRECTION DE L'INFORMATIQUE

Fourniture de liste électorale

Augmentation moyenne de 5 %.

MISSION CONTRAT DE VILLE ET POLITIQUE DES QUARTIERS

Pôles de Services

Nouveau mode de tarification, avec harmonisation des pratiques tarifaires de tous les pôles de services.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Recomposition du complexe balnéaire de Dieppe
Acceptation d'un fonds de concours de la Communauté
d'Agglomération**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par une délibération du 20 juillet 2004, la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime a procédé à l'inscription, par anticipation, de la réalisation du complexe balnéaire au projet et au contrat d'agglomération.

Le projet d'agglomération, voté par le Conseil de la Communauté d'Agglomération du 28 septembre 2004, précise les axes stratégiques de développement pour notre territoire : valoriser l'attrait de notre façade littorale, développer la qualité urbaine et environnementale, ancrer notre vocation de pôle régional.

Projet structurant, indispensable à la valorisation touristique, au développement économique, et à l'attractivité de Dieppe et de sa région, le futur complexe balnéaire répond pleinement à ces objectifs.

Lors du vote du contrat d'agglomération, par le Conseil de la Communauté d'Agglomération du 30 novembre 2004, le soutien au projet de recomposition de la station balnéaire a été réaffirmé, son importance pour le développement économique et touristique de la région étant incontestable.

Compte tenu des éléments énoncés ci-dessus, et de la nécessité qu'il y a à finaliser le plan de financement pour commencer les travaux au plus tôt, la Communauté d'Agglomération a fait connaître son intention de participer à ce projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2002 modifié portant création de la Communauté d'Agglomération de la Région dieppoise,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter un fonds de concours à hauteur de 1 500 000 € destiné à compléter le plan de financement du projet de recomposition du complexe balnéaire.

Ce fonds de concours est imputé au compte 1315 « Subventions d'équipement transférables » - groupements de Collectivités - du Budget Principal de la ville de Dieppe – exercice 2005.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Stade communautaire - Attribution d'un fonds de concours

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que le projet de construction d'un nouveau stade, initié par la ville de Dieppe, a été repris par «Dieppe Maritime » dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire, lors du conseil communautaire du 9 mars 2004.

En premier lieu, la construction de ce stade sur un autre site, permettra de libérer l'emprise foncière actuelle du stade Maurice Thoumyre, nécessaire à l'extension de l'entreprise Alpine-Renault.

Ce stade est également nécessaire à l'évolution d'équipes de football au niveau national. Susceptible d'accueillir tous les publics concernés par la pratique du sport, notamment les scolaires et clubs sportifs, il est dimensionné pour recevoir des évènements sportifs contribuant au rayonnement de Dieppe et de sa région.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2002 modifié portant création de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 9 mars 2004 déclarant la construction du nouveau stade d'intérêt communautaire et fixant le plan de financement,

Considérant l'importance de cette réalisation dans le pôle dieppois,

Considérant l'action déjà menée par la Ville de Dieppe pour permettre la réalisation de l'opération, soit la mise à disposition de la Communauté d'Agglomération des terrains, d'une valeur de 358 000 €, destinés à accueillir le nouvel équipement sur le territoire de la commune de St Aubin sur Scie et la cession à la Communauté d'Agglomération, pour 1 € symbolique, de l'emprise du stade Maurice Thoumyre évaluée par l'administration des Domaines à 600 000 €, il est proposé au Conseil Municipal de participer au financement de ce projet en attribuant également un fonds de concours.

Considérant que le plan de financement initialement prévu sera modifié et qu'il apparaîtra nécessaire de le compléter.

Considérant qu'afin de financer la réalisation de cet équipement, des fonds de concours peuvent être versés à la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à « Dieppe Maritime » un fonds de concours à hauteur de 1 000 000,00 € destiné à participer à la construction du stade communautaire.

Ce fonds de concours sera imputé au compte 6575 « Fonds de concours aux organismes publics » - groupement de collectivité.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal de la ville de Dieppe pour l'exercice 2005.

Ce fonds de concours sera capitalisé en section d'investissement compte 4814 – « Fonds de concours organismes publics ». Il sera financé par emprunt, et amorti sur une durée de 15 ans.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Estran - Cité de la mer - Avance de trésorerie remboursable
Année 2005**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que l'association Estran Cité de la Mer reçoit de la part de la Ville une avance de trésorerie sans intérêt remboursable au 31 décembre de l'année considérée, pour lui permettre d'honorer ses engagements dans l'attente de la perception des subventions et autres rentrées financières attendues.

Une convention en date du 20 janvier 2004 a été passée entre la Ville de Dieppe et l'association afin de définir les modalités d'attribution de cette avance de trésorerie pour les années à venir, de sorte que ce type d'aide prenne fin avec le remboursement de la dernière avance au 31 décembre 2007.

Pour 2005, le montant de l'avance consentie est de 34 302 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement dès le 3 janvier 2005 de cette avance à l'association Estran Cité de la Mer.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

<p>Association Voiles 2000 Avances de trésorerie remboursable - Année 2005</p>
--

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que l'association «Voiles 2000» reçoit de la part de la Ville une avance de trésorerie sans intérêt et remboursable au 31 décembre de l'année considérée, pour lui permettre d'honorer ses engagements dans l'attente de la perception des subventions et autres rentrées financières attendues.

Une convention en date du 29 janvier 2004 a été passée entre la Ville de Dieppe et l'association afin de définir les modalités d'attribution de cette avance de trésorerie pour les années à venir, de sorte que ce type d'aide prenne fin avec le remboursement de la dernière avance au 31 décembre 2007.

Pour 2005, le montant de l'avance consentie est de 22 500 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement dès le 3 janvier 2005 de cette avance à l'association «Voiles 2000».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Versement anticipé de subventions et contributions complémentaires

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que pour permettre à certaines associations et autres organismes d'honorer leurs engagements, notamment le paiement de salaires et dans l'attente du vote du budget 2005, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'un acompte aux organismes suivants :

Centre les Roches (95.65737)	10 000 €
Contribution au Sydempad (311.6558.4)	160 000 €
C.C.A.S. de Dieppe (520.65736.1)	100 000 €
C.C.A.S. de Neuville (520.65736.3)	50 000 €
ALND Basket (40.6574.339)	13 200 €

Le versement des acomptes n'engage pas le budget de la ville quant au montant définitif de la subvention 2005.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Construction d'une structure petite enfance en centre ville de Dieppe
Lot n°7 "menuiseries intérieures" - Attribution**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 6 mars 2003, le Conseil Municipal a approuvé la construction d'une structure petite enfance en centre ville.

Par délibération en date du 27 mai 2004, le Conseil Municipal a autorisé M. le Député-Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert selon le dossier de consultation qui lui était soumis.

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 7 juillet 2004.

Suite à la délibération du Conseil Municipal, en date du 9 septembre 2004, des marchés ont été passés avec les entreprises suivantes :

Lots	Intitulés	Entreprises
1	Démolition	Boutté
2	Gros œuvre / VRD	Givon
3	Charpente/ Couverture/ Étanchéité	Delamotte Rameau
4	Menuiseries extérieures	Marchand
5	Cloisonnements/ isolation / plâtrerie	Sabot Prieur
6	Métallerie	SGM
8	Plafonds suspendus	Abrisol
9	Electricité / courants forts et faibles/ chauffage	Rousseau
10	Plomberie / sanitaires / VMC	Manneville
11	Carrelages / faïences / sols souples / sols coulés	Gamm
12	Peintures	GM Rivière
13	Ascenseur	Otis

Le lot n° 7 « menuiseries intérieures » n'ayant pu être attribué, car aucune offre n'a été présentée, une nouvelle consultation a eu lieu.

Suite à cette consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 3 décembre 2004, a retenu l'entreprise Delaloché Delesque, pour un montant TTC de 101 261,25 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de confier à l'entreprise Delaloché Delesque les travaux de menuiserie intérieure de la structure petite enfance en centre ville de Dieppe,
- d'autoriser M. le Député-Maire à signer le marché avec l'entreprise Delaloché Delesque qui a été retenue lors de la Commission d'Appel d'Offres du 3 décembre 2004.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Construction d'une structure petite enfance en centre ville de Dieppe
Lot n°10 "plomberie, sanitaires et VMC" - Avenant n°1**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2004, la Ville de Dieppe a confié à l'entreprise Manneville – 4 avenue Vauban – 76200 Dieppe, la réalisation des travaux de plomberie, sanitaires et VMC de la structure petite enfance en centre ville, pour un montant TTC de 91 800,61 €.

Début septembre les Services de la DDASS nous ont fait connaître, ainsi qu'à la maîtrise d'œuvre, un certain nombre d'exigences concernant l'aménagement des offices et des sanitaires.

Le présent avenant a pour but de répondre aux exigences de la DDASS en ce qui concerne la séparation des activités propres des activités sales dans les offices et l'équipement de ces mêmes offices de lave-mains à commande non manuelle.

Le montant de l'avenant est de 18 806,92 € HT soit 22 493,07 € TTC, ce qui porte le marché à un total de 114 293,68 € TTC.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 26 novembre 2004,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 au marché signé avec l'entreprise Manneville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité et Mme COTIGNY)

☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Lot 1 : acquisition de papier pour le Journal de Bord
Lot 2 : impression du Journal de Bord
Lot 3 : impression de guides d'information municipaux
Avenant n°2**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 31*

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 26 juin 2002, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert.

Le marché est composé de trois lots :

- Lot 1 : Acquisition de papier pour le «Journal de Bord»
- Lot 2 : Impression du «Journal de Bord»
- Lot 3 : Impression de guides d'information municipaux

La Commission d'Appel d'Offres en date du 27 novembre 2002 a retenu les titulaires suivants :

- Lots 1 et 3 : Imprimerie Dieppoise,
- Lot 2 : Imprimerie Léonce Deprez.

Le marché est conclu à compter du 1^{er} janvier 2003 pour une période d'un an avec la possibilité de le renouveler deux fois.

Il est proposé au Conseil Municipal la signature d'un avenant avec les titulaires pour acceptation du renouvellement des marchés et des tarifs pour l'année 2005.

Lot 1 : Fourniture de papier pour le « Journal de Bord »

Société Imprimerie Dieppoise
506 000 feuilles triple star satin
Format rame 640 x 880 mm
Coût : 27 500,00 € hors taxes pour les 506 000 feuilles

Lot 2 : Impression du « Journal de Bord »

Société Imprimerie Léonce Deprez
11 numéros de 32 pages (2 cahiers de 16 pages)
Coût : 52 065,86 € hors taxes les 11 numéros

Lot 3 : Impression de guides touristiques et municipaux

Société Imprimerie Dieppoise
Impression du guide «Dieppe, Mode d'Emploi»
20 000 brochures 96 pages
Coût : 8 710,00 € hors taxes les 20 000 exemplaires
339,00 € hors taxes le 1 000 supplémentaire

20 000 pochettes cristal pour « Dieppe, Mode d'Emploi »

Coût : 2 750,00 € hors taxes les 20 000 exemplaires
130,00 € hors taxes le 1 000 supplémentaire

20 000 enveloppes blanches sans fenêtre pour «Dieppe, Mode d'Emploi»

Coût : 779,00 € hors taxes les 20 000 exemplaires
38,16 € hors taxes le 1 000 supplémentaire

Impression du guide « Dieppe, l'Eté Sympa »

15 000 brochures 48 pages
Coût : 5 300 € hors taxes les 15 000 exemplaires
260 € hors taxes le 1 000 supplémentaire

Impression d'un guide à caractère touristique
30 000 brochures 48 pages
Coût : 9 176,00 € hors taxes les 30 000 exemplaires
257,00 € hors taxes le 1 000 supplémentaire

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Couverture des risques accidents du travail et décès du personnel
titulaire - Modification du taux - Avenant**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 6 mars 2003, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert relative à l'assurance statutaire (garantie des risques financiers liés à la protection sociale statutaire du personnel).

Le marché est conclu au 1^{er} juillet 2003 (fin au 30 juin 2006).

La Commission d'appel d'offres, réunie le 27 juin 2003, a retenu la Société Sofcap avec un taux de 1,80 % appliqué sur la masse salariale.

La Société Sofcap a envoyé à la Ville, un projet d'avenant à effet au 1^{er} janvier 2005 pour la prise en compte de la modification du taux qui est de 1,92 %.

Cette revalorisation forfaitaire est nationale, elle touche le risque décès et s'applique donc à l'ensemble des collectivités clientes.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 3 décembre 2004,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer un avenant validant le nouveau taux de 1,92 %

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Mise en place d'un PAT (Point d'Accès à la Téléformation) dans un pôle de services

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que l'organisme de formation professionnelle « Média-formation » est missionné par l'Etat et la Région pour mettre en place des Points d'Accès à la Téléformation (formation à distance utilisant l'internet). Cet organisme travaille en partenariat avec les principaux organismes de formation professionnelle.

Cette action bénéficie à des demandeurs d'emploi désirant se former à distance. Cette formation est complétée avec des temps de regroupement dans les centres de formation locaux.

Quatre PAT - Point d'accès à la Téléformation - sont installés dans le département dont un se situe dans un pôle de services à Saint Valéry en Caux. Ce PAT bénéficie d'une fréquentation régulière du public.

Les conditions de mise en place d'un PAT sont les suivantes :

- avoir un espace public numérique composé d'au moins 5 ordinateurs connectés à Internet,
- un de ces cinq postes doit avoir une puissance suffisante pour faire de la visiophonie,
- un animateur multimédia doit être présent dans cet espace pour aider les apprenants à l'utilisation des ordinateurs si besoin, (une formation de deux jours est prévue),
- rendre disponible cet espace au moins deux demi-journées par semaine,
- conventionner entre la Ville et l'organisme en charge du pilotage des PAT,

La valeur ajoutée de cette action s'appuie sur :

- le développement d'un nouveau service au public dans les pôles,
- la mise en valeur, par l'apport de contenus, des pôles multimédia,
- l'affirmation des questions relatives à l'insertion par l'Economique dans les quartiers,
- un lien renforcé avec les organismes de formation professionnelle.

Méthode et calendrier :

Le pôle Lafontaine semble disposé à la mise en place de cet atelier, compte tenu des agents en place et de l'accessibilité. Le démarrage opérationnel de cette action peut être en fin d'année 2004 ou début d'année 2005. L'organisme « média-formation » assure l'animation de ce PAT en lien avec plusieurs organismes de formation professionnelle.

La Direction Départementale du Travail et de l'Emploi a communiqué au contrat de ville tout son intérêt de voir éventuellement ouvrir un PAT dans un pôle de services.

Cette action n'induit pas de coût direct supplémentaire pour la Ville mais une mise à disposition ponctuelle d'un pôle multimédia à raison de deux demi-journées par semaine.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le principe de mise en place d'un PAT dans un pôle de services,
- de mettre à disposition un atelier multimédia à raison de deux demi journées par semaine,
- d'établir une convention entre la Ville et l'organisme « média formation » en vue de définir précisément les limites d'intervention de l'animateur multimédia de la Ville dans le fonctionnement de ce PAT (convention jointe).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Contrat Enfance 2005 - Versement d'une avance à la
Maison Jacques Prévert**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du Contrat Enfance, la Maison Jacques Prévert a mis en place trois actions :

- 2 lieux d'accueil d'enfants de 3 à 6 ans fonctionnant respectivement sous la responsabilité de la Ludothèque du Petit Prévert et du Centre Camille Claudel avec une extension l'été au Petit Prévert,

- 1 accueil autour du livre et du jeu en direction d'enfants de moins de 3 ans, fonctionnant sous la responsabilité de la Ludothèque du Petit Prévert (FABLE).

De façon à permettre la continuité des actions, il est proposé au Conseil Municipal de verser à la Maison Jacques Prévert, sous forme d'avance pour ces trois actions, 40 % de la subvention de l'année précédente (2004) dès le mois de janvier 2005 (même modalité de financement que les années précédentes).

Le montant du financement prévisionnel pour 2005 fera l'objet d'une délibération dès le vote du Budget Primitif.

Action	Financement 2004	Avance 2005
Ludothèque Petit Prévert	66 348,00 €	26 539 €
Extension été	4 667,00 €	1 867 €
Centre Camille Claudel	57 458,00 €	22 983 €
F.A.B.L.E.	47 190,00 €	18 876 €

Imputation budgétaire :

	Nature	Fonction	Service
Ludothèque Petit Prévert	6574.24C	522	3110
Centre Camille Claudel	6574.24B	522	3110
F.A.B.L.E.	6574.24D	522	3110

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services**

de la ville de Dieppe

**Convention partenariale Ville de Dieppe/Conseil Général/Maison
Jacques Prévert pour les actions Fable et l'accueil des 3/6 ans**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du contrat enfance, la Ville soutient depuis leur origine les actions d'accompagnement à la fonction parentale mises en place par la Maison Jacques Prévert.

Les actions développées dans le quartier des Bruyères - "FABLE" et l'accueil 3/6 ans - ont également fait l'objet d'un soutien de la part du Conseil Général. Pour "FABLE", ce soutien s'est traduit dès le démarrage du projet par la mise à disposition de personnel de la Protection Maternelle et Infantile, et pour l'ensemble des actions et activités en direction de la famille par le versement depuis 2000 d'une subvention permettant d'élargir les projets.

En 2003, le Conseil Général a confirmé son intérêt pour ces deux actions dont les objectifs rejoignent ceux de son schéma "enfance famille". Il a souhaité toutefois modifier son intervention en mettant fin à la mise à disposition de personnel et en allouant en contrepartie une aide financière nouvelle à la M.J.P. Ces modalités ont fait l'objet pour l'année 2003 d'une convention approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2004.

Afin de poursuivre ce partenariat et de permettre le financement en 2004 des extensions d'actions dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature de la convention tripartite avec le Conseil Général et la Maison Jacques Prévert.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Syndicat pour le Développement de l'Enseignement Musical en Pays Dieppois (Sydempad) - Extension du périmètre - Demande d'adhésion formulée par la commune de Longueville-sur-Scie

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que lors de sa séance du 5 novembre dernier, le comité syndical du Sydempad a délibéré sur la demande d'adhésion formulée par la commune de Longueville-sur-Scie.

Conformément à l'article L 5211 – 18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Ville de Dieppe, commune-membre du Sydempad doit se prononcer sur cette demande d'adhésion.

De par cette adhésion, la commune de Longueville-sur-Scie vise notamment à bénéficier du dispositif « musique à l'école » pour les cinq classes de son école primaire, soit l'équivalent de 4 heures 30 d'enseignement par semaine.

Considérant :

- la délibération favorable adoptée par le comité syndical du Sydempad lors de sa séance du 5 novembre dernier,
- les attentes formulées par cette commune,
- l'intérêt de favoriser l'accès à la culture musicale et promouvoir ainsi le rayonnement de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse de Dieppe,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer en faveur de l'admission de la commune de Longueville-sur-Scie.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention avec Dieppe Maritime pour la mise à disposition de locaux
et de moyens techniques**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que la Ville est amenée ponctuellement à mettre à disposition de la Communauté d'Agglomération « Dieppe Maritime » des locaux et des moyens en personnel, notamment lors de réunions du Conseil Communautaire ou de manifestations diverses.

Afin de formaliser cet accord entre « Dieppe Maritime » et la Ville de Dieppe et de permettre l'indemnisation des frais de personnel occasionnés par ces mises à disposition, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer la convention type de mise à disposition ponctuelle de moyens approuvée par « Dieppe Maritime » lors du Conseil Communautaire du 2 novembre 2004.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention définissant les modalités d'utilisation de la déchetterie de la
Ville de Dieppe par la commune de Hautot sur Mer**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a été contactée par la commune d'Hautot sur Mer afin que ses habitants puissent bénéficier des services de la déchetterie de la Ville.

Une convention, ci-jointe, a été établie afin de définir les modalités d'utilisation de la déchetterie par la commune d'Hautot sur Mer. Cette convention définit notamment les modalités financières d'accès, la formule de révision des prix ainsi que les modalités de paiement des sommes dues par la commune d'Hautot sur Mer à la Ville de Dieppe.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention liant la Ville de Dieppe et la commune d'Hautot sur Mer.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Recomposition du complexe balnéaire - Marché de travaux

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 30

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que lors de sa séance du 26 novembre 2004, la Commission d'appel d'offres de la Ville de Dieppe a attribué aux entreprises suivantes, dans la procédure négociée faisant suite à appel d'offres ouvert infructueux, les marchés de travaux relatifs aux lots suivants :

Lots	Entreprises	Montant total de l'offre HT (tranche ferme et tranche conditionnelle)
Lot n°3 : Menuiserie intérieure / platelage bois / isolation	Menuiserie Dévilloise 76250 Déville lès Rouen	395 000,00 €
Lot n°4 : Faux plafonds	Isotherma - 76700 Harfleur	198 000,00 €

Le montant des lots attribués lors des Commissions d'Appel d'Offres des 29 juillet et 26 novembre 2004 s'établit à - 4,05 % de leur estimation.

La Commission d'Appel d'offres a par ailleurs décidé :

- de poursuivre les négociations pour les lots n° 6 sols souples collés et n° 7 parquet,
- de relancer en appel d'offres ouvert, les lots :
- lot n° 9 Ascenseurs
- lot n°16 Equipement de piscine

Vu la décision de la Commission d'appel d'Offres du 26 novembre 2004,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Président de la Semad, mandataire agissant au nom et pour le compte de la ville de Dieppe, à signer les marchés attribués par la Commission d'appel d'offres du 26 novembre 2004 pour les lots 3 et 4 et à exécuter tous les actes de gestion de ces marchés, notamment la signature des ordres de services de commencer les travaux.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ M. LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Enquête publique au titre des installations classées - SAS Nestlé France
Avis du Conseil Municipal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la SAS NESTLE France dont le siège social est Zone Industrielle Louis Delaporte - 76370 Rouxmesnil Bouteilles a sollicité auprès du Préfet l'autorisation d'augmenter sa production, d'actualiser ses activités et de mettre en service de nouvelles installations à l'adresse précitée.

Cette exploitation est soumise :

- pour partie à déclaration :

. Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables d'une capacité équivalente de 50m³ avec divers,

. Emploi ou stockage d'acide acétique à plus de 50% en poids d'acide, acide chlorhydrique à plus de 20% en poids d'acide, acide formique à plus de 50% en poids d'acide, acide nitrique à plus de 20% mais à moins de 70 % en poids d'acide, acide sulfurique à plus de 20 % en poids d'acide d'un total en tonnes de 110 t,

. Stockage de polymères d'une capacité de 940 m³,

. Atelier de charge d'accumulateurs : soit une puissance de charge totale de 157,2 kW,

- pour partie à autorisation :

. Installation d'élimination de déchets industriels provenant d'installations classées, A/ station de transit,

. Installation d'élimination de déchets industriels provenant d'installations classées, C/ traitement ou incinération,

. Emploi ou stockage de l'ammoniac : Installation de réfrigération contenant 2,5 tonnes d'ammoniac,

. Stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des entrepôts couverts d'un volume total : environ 88 000 m³,

. Dépôt de houille, coke, lignites, charbon de bois, goudron asphalte, brais et matières bitumeuses. Un stockage de charbon de 1 150m³,

. Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale d'une capacité maximale de production de 23 000 tonnes / an,

. Combustion soit un total de 70 MW

. Installation de réfrigération ou compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 105 Pa, soit un total de 2 850 kW,

. Installation de réfrigération ou compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 105 Pa, soit un total de 5 457 Kw.

Conformément au Code de l'Environnement (art.511-1 et suivants),

Le Conseil Municipal est invité, par courrier préfectoral en date du 5 octobre, à émettre un avis sur cette demande d'augmentation de capacité de production, d'actualisation d'activité d'exploitation d'installation classée dès l'ouverture de l'enquête publique ou à défaut dans les 15 jours qui suivent la clôture de l'enquête publique qui a lieu du 2 novembre au 2 décembre 2004.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande de la SAS NESTLE France.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Enquête publique au titre des installations classées - SARL Distrimer
Avis du Conseil Municipal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la SARL DISTRIMER dont le siège social est 52, Quai Galliéni - 76200 DIEPPE, a sollicité auprès du Préfet l'autorisation de poursuivre, à titre de régularisation, l'exploitation d'un atelier de mareyage, d'éviscération filetages de poissons et énucléation de coquilles de noix de Saint Jacques implanté à l'adresse précitée.

Cette exploitation est soumise :

- à autorisation : préparation de produits d'origine animale d'une capacité de 10 tonnes par jour de produits entrants.

Conformément au Code de l'Environnement (art.511-1 et suivants), le Conseil Municipal est invité par courrier préfectoral en date du 28 octobre 2004 à émettre un avis sur cette demande de régularisation de poursuivre l'exploitation d'installation classée dans un délai qui ne peut excéder de 15 jours la clôture de l'enquête publique qui a lieu du 29 novembre au 29 décembre 2004.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'autorisation à titre de régularisation d'exploiter l'activité décrite ci-dessus.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Classement dans le domaine public de la voirie du lotissement
Les Vergons**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que les riverains du lotissement « Les Vergons » à Neuville-lès-Dieppe, regroupés en association syndicale depuis 1971, ont saisi la Ville de Dieppe afin que la voirie qui dessert le lotissement soit classée dans le domaine public communal.

Cette voirie, cadastrée section 466 AL n° 188 et 202, est constituée de deux voies privées, situées de part et d'autre de l'avenue Charles Nicolle à Neuville et desservant actuellement 27 lots.

Au regard des charges d'entretien et après diagnostic des réseaux, il apparaît opportun de classer dans le domaine public les V.R.D. du lotissement, telles que définies sur le plan ci-joint. L'association syndicale, par assemblée générale du 7 octobre 2004, a voté la cession de la voirie à la Ville. Elle s'est également engagée à une réfection complète du revêtement de la voirie.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'ouverture de la procédure de classement dans le domaine public des voiries desservant le lotissement « Les Vergons »,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'élaboration de ladite procédure.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Cession de terrain cours Bourbon et rue de l'ancien port à
Martin Eglise**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire d'un terrain sis à l'angle du cours Bourbon et de la rue de l'Ancien Port à Martin-Eglise.

Ce terrain, cadastré section AB n° 56 d'une superficie d'environ 132 m², se situe dans la zone industrielle de l'Octroi. Il n'est pas à lui seul constructible dès lors qu'une prescription du POS de Martin-Eglise impose un recul minimum de 10 mètres par rapport à l'emprise publique. Cependant, la parcelle présente un intérêt en cas de réunion avec la parcelle voisine cadastrée section AB n° 75.

Le futur acquéreur de la parcelle AB n° 75, Monsieur Leloup, a donc proposé d'acquérir le terrain municipal à un prix supérieur à celui estimé par les services fiscaux, 12 € le m², soit 1 584 € H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur la cession du terrain cadastré section AB n° 56, d'une contenance de 132 m², au prix de 1 584 € H.T., au futur acquéreur de la parcelle AB n° 75,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la cession du terrain par-devant Maître Le Long, notaire de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Transfert des assiettes foncières des collèges au Département

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que l'article 79 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit le transfert des biens immobiliers des collèges aux Départements, en pleine propriété, à titre gratuit, et sous réserve de l'accord des parties pour les biens immobiliers des collèges appartenant à la commune. Lorsque le Département effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa demande, et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe ou honoraires.

Le Département est actuellement propriétaire de l'assiette foncière du CES Albert Camus. Les autres collèges, Alexandre Dumas, Claude Delvincourt et Georges Braque, sont édifiés sur des parcelles appartenant à la Ville de Dieppe. Il convient donc de les transférer au Département. Ces transferts ne pourront toutefois s'opérer qu'après division cadastrale, les assiettes foncières réelles des établissements ne correspondant pas aux assiettes parcellaires figurant au cadastre,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur le transfert des assiettes foncières réelles des collèges Braque, Delvincourt et Dumas au Département,
- d'approuver l'intervention d'un géomètre-expert afin d'établir les divisions cadastrales nécessaires,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la cession des terrains par-devant Maître LE LONG, notaire de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention entre la Ville de Dieppe et la copropriété du Talou pour
l'intervention du service municipal de propreté urbaine dans l'enceinte
du Parc d'activités du Talou**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le Parc d'activités du Talou est constitué en Copropriété depuis 1990. Le Syndic de Copropriété est actuellement le Groupe Gestrim - Cabinet Fécamp.

L'unique point de collecte des déchets situé à l'entrée du Parc rue de Stalingrad se trouvant régulièrement engorgé, les Copropriétaires ont interpellé la Ville afin que cette collecte puisse s'effectuer en porte à porte auprès des entreprises riveraines des voies internes de la Zone d'activités.

Le Parc représentant un espace privé, il convient de passer une convention avec la Copropriété afin d'autoriser les services municipaux à pénétrer dans l'enceinte du Parc et à emprunter les voies dans le cadre de la tournée de collecte. Les modalités essentielles de la prestation seront les suivantes :

- Mise à disposition de bacs conteneurs par la Ville,
- Collecte deux fois par semaine : le mercredi et le samedi matin,
- Prestation (mise à disposition de bacs, collecte et incinération) ne donnant pas lieu à facturation particulière, étant précisé que les entreprises du Parc sont assujetties à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette condition est cependant susceptible d'être revue dans le cadre des discussions générales à l'échelle de la ville quant au mode de financement de l'élimination de déchets.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'intervention de cette convention selon les modalités décrites ci-dessus.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Marché de téléphonie - lots 1 à 9 - Montants minimum et maximum
pour la période de septembre 2004/septembre 2005 - Avenant**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 2 juillet 2004, vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 juin, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député Maire à renouveler une seconde fois le marché de téléphonie, suivant les propositions de réductions apportées dans le tableau annexé à la délibération.

Comme indiqué lors de l'exposé des motifs présenté à ces occasions, ce marché de téléphonie est en étroite corrélation avec deux autres opérations :

- le déploiement des liaisons sans fil entre sites distants,
- l'extension des capacités de l'autocommutateur permettant l'hébergement des postes téléphoniques correspondants, l'affermissement des tranches conditionnelles ayant été soumis à la délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 4 novembre 2004.

Ainsi, le léger décalage de calendrier observé pour ces opérations liées conduit à proposer un réajustement du lot numéro 7 (liaisons numériques permanentes entre sites), les liaisons spécialisées ne pouvant pas être toutes supprimées au 1^{er} septembre 2004.

La délibération initiale prévoyait pour ce lot un montant minimum de 350 €, et un montant maximum de 1 400 €. Il conviendrait de réajuster ces montants respectivement à 2 500 et 10 000 €, permettant de couvrir la période intermédiaire de septembre à décembre 2004.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à modifier les montants minima et maxima du lot numéro 7 dans les limites indiquées ci-dessus.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 12 novembre 2004, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes du présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Député Maire à passer un avenant au marché de téléphonie destiné à modifier les montants minima et maxima du lot numéro 7 initialement prévus à 350 et 1 400 €, et à les porter respectivement à 2 500 et 10 000 €.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Règlement intérieur et projet éducation et social des structures petite
enfance de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que l'application par la Caisse d'Allocations Familiales au 1^{er} janvier 2005 d'une nouvelle prestation de service appelée P.S.U. (Prestation de Service Unique) implique des modifications dans le fonctionnement des structures Petite Enfance municipales validées par le Conseil Municipal du 4 novembre 2004.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le nouveau règlement intérieur des structures Petite Enfance municipales ainsi que le Projet Educatif et Social,
- et de se prononcer sur une mise en application au 1^{er} janvier 2005.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Prestation de service globale - Accueil temporaire - Modification de la capacité d'accueil pour la halte jeux des Crayons de couleur

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe signait, en vertu d'une délibération du 29 janvier 2004, une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le versement d'une Prestation de Service Globale pour les haltes jeux des Crayons de Couleur et du Ballon Bleu.

Ainsi, la C.A.F. s'engage, aux termes de cette convention, à participer financièrement au fonctionnement des structures Petite Enfance sur la base d'une capacité d'accueil définie dans le projet éducatif et social négociée avec elle-même, dans la limite de l'agrément délivré par le service des Centres d'Information et d'Accueil Départementaux.

Comme le stipule l'article 6 de ladite convention, la capacité d'accueil peut faire l'objet d'une révision annuelle. La Caisse d'Allocations Familiales en raison d'une baisse de fréquentation ramenait donc, pour l'année 2003, la capacité d'accueil à 12 places pour la halte jeux des Crayons de Couleurs.

Pour l'année 2004, suite à une hausse de la fréquentation pour les Crayons de Couleur, il est possible d'augmenter la capacité d'accueil à 15 places.

Il est précisé que la halte jeux du Ballon Bleu bénéficie également d'une capacité d'accueil qui reste inchangée (15 places).

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer, pour l'année 2004, la nouvelle convention d'accueil temporaire pour la halte jeux des Crayons de Couleur portant à la hausse la capacité d'accueil de 12 à 15 places.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Projets d'écoles 2004-2005 - Ecole élémentaire Desceliers

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 31*

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de leur assemblée de classe, les élèves de l'école Desceliers étaient appelés à définir des projets pour l'année en cours.

Leur choix s'est porté sur 2 projets :

- classe de découverte neige-montagne
- classe poneys

et les parents d'élèves en ont accepté le principe.

Pour le projet « classe de découverte neige », les 26 élèves partiront du 8 au 17 mars 2005 à Molines en Queyras .

Le séjour revient à 12 000 €.

Pour le projet « classe poneys », les 12 élèves partiront du 21 au 25 mars 2005 ; à Tilleul sur Othon.

Le séjour revient à 2 805 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à ces actions une aide de 1 000 € (700 € + 300 €) et de verser celle-ci à la coopérative de l'école.

Cette somme est à prélever sur le crédit prévu à cet effet au budget primitif 2004 (212 - 6574.8 - 326).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Classes de découverte 2004/2005 - Demande de subvention au
Conseil Général**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de son projet d'école, l'école Desceliers organise une classe de neige et une classe poney pour lesquelles la participation du Conseil Général est recherchée.

Cette aide est sollicitée sur la base du nombre de jours prévus ainsi :

Ecole élémentaire Desceliers
Directeur : Monsieur Marc Guilbert

1) les 26 élèves de la classe de CM2 se rendront à Moline en Queyras du 8 au 17 mars 2005

Participation des familles	8 700,00 €
Ville de Dieppe	700,00 €
Conseil Général	598,00 €
Coopérative scolaire+association+divers	2 002,00 €
Total	12 000,00 €

2) les 12 élèves de la CLIS se rendront à Tilleul sur Othon du 21 au 25 mars 2005

Participation des familles	780,00 €
Ville de Dieppe	300,00 €
Conseil Général	138,00 €
Inspection Académique	325,00 €
Coopérative scolaire association+divers	1 262,00 €
Total	2 805,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Général et de reverser celle-ci à la coopérative de l'école concernée.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Mobilier scolaire - Demande de subvention au Conseil Général

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 31*

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose qu'au vu des besoins restant à couvrir dans les écoles, il convient de poursuivre le programme de renouvellement du mobilier scolaire.

Pour l'année 2005, il s'agit :

- en élémentaire, de remplacer le mobilier de 4 classes de l'école Sonia Delaunay, de compléter la bibliothèque des écoles Desceliers et Paul Bert, de réaménager la salle musique de l'école Paul Langevin et de remplacer 10 tableaux d'enseignement,
- en maternelle, d'aménager les ateliers « arts plastiques » des écoles Jeanne Magny et Paul Langevin et de remplacer le mobilier d'une classe de l'école André Boudier.

La dépense est évaluée à 27 048 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au vu du tableau descriptif ci-joint.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Dieppe Maritime - Rapport d'activités 2003

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 31*

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que le rapport retraçant l'activité de la Communauté d'Agglomération, présenté par le Président de Dieppe Maritime, a été communiqué au Conseil Municipal lors de sa dernière séance, le 4 novembre 2004.

Il avait été indiqué que les éventuelles remarques ou observations effectuées par les membres de l'assemblée délibérante pourraient être entendues lors du conseil suivant.

Les membres du conseil sont donc invités à s'exprimer dans ce sens.

Aucun membre du conseil n'a souhaité s'exprimer.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

DELIBERATION

<p style="text-align: center;">Eglise Saint Jacques - Rénovation du grand orgue Demande de subvention</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que par délibération n°61 du 26 juin 2003, le Conseil Municipal s'est prononcée sur l'exécution de travaux en trois tranches aux fins d'effectuer une restauration générale du grand orgue de l'église Saint Jacques.

Cette délibération doit être complétée de telle sorte de rechercher le co-financement de l'Etat et du Conseil Général pour les tranches conditionnelles 1 et 2.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Député Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat et du Conseil Général pour les tranches conditionnelles prévues pour l'exécution des travaux, de même que pour l'option de la tranche ferme et les travaux complémentaires.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

DELIBERATION

Achat de matériel de sport - Demande de subvention

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que le comité départemental de judo n'est plus en mesure de doter les salles municipales de tatamis et a rassemblé ses moyens propres dans son établissement départemental.

Afin de permettre aux clubs et associations de la Ville de Dieppe de continuer à bénéficier des installations et à pratiquer leurs activités, la municipalité propose l'acquisition de tatamis.

L'Etat est susceptible d'aider la collectivité dans cette acquisition.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Député Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat pour l'acquisition de tatamis.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

DELIBERATION

<p style="text-align: center;">Réaménagement du parvis de l'Hôtel de Ville Demandes de subvention</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que le parvis de l'Hôtel de Ville se trouve très dégradé du fait de sa vétusté au point qu'il peut présenter des dangers pour les piétons. Son aspect esthétique est très altéré tandis que des désordres se sont faits jour du fait de l'utilisation de skate-boards sur le dallage.

Il convient de restaurer l'esthétique et la convivialité de cet espace public, d'améliorer l'accès principal de l'Hôtel de Ville, notamment pour les accès.

A cet effet, un réaménagement complet du parvis doit être mis en œuvre. Ce réaménagement sera effectué autour de la mise en valeur d'un monument commémoratif soulignant l'aspect officiel de cet espace public.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Député Maire à solliciter toutes subventions éligibles pour de tels aménagements auprès des partenaires institutionnels notamment auprès de l'Etat.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité et Mme COTIGNY)

☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Admissions en non valeur - Proposition de réunion à huis clos
Vote du Conseil Municipal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Député Maire propose au Conseil Municipal de siéger à huis clos, pour délibérer sur les admissions en non valeur.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Taxes et produits communaux - Admissions en non valeur
Budget principal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°3), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°3), M. PARIS (à la question n°3), Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°3), Mme COTTARD.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, Mme LEGRAS.

A partir de la question n°4, les membres du groupe communiste et M. PARIS quittent la séance.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme OUVRY à M. BAZIN, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à M. DIETSCH, Mme LEGRAS à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres figurant sur les états présentés par Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Le montant retenu est de 18 533,21 €.

Il s'agit de créances irrécouvrables et concernant principalement des titres émis en 1984, pour un montant de 5 085,99 €, en 1995 pour un montant de 391,64 €, en 1996 pour un montant de 550,38 €, de 1997 à 2002 pour un montant de 12 505,20 €.

Les débiteurs concernés sont insolvable ou la liquidation judiciaire de leur entreprise a été prononcée.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 16 décembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

